

## NORMES DE PROCESSUS DE SÉLECTION ÉQUIPE QUÉBEC 2026

### CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNESSE DE LA LÉGION

#### Version 05-19-2026

Les Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion (les « Nationaux ») constituent la seule compétition nationale d'athlétisme au Canada destinée aux catégories des moins de 16 ans et des moins de 18 ans.

La ville de Regina rassemblera plus de 1000 jeunes pour la 48e édition de cet événement phare de la Légion royale canadienne. Fidèle à son engagement envers le développement du sport et du leadership chez les jeunes, la Légion joue un rôle clé dans la formation de la prochaine génération de leaders.

Les Championnats nationaux jeunesse de la légion se dérouleront à Regina, Saskatchewan du 7 au 9 août 2026. Les athlètes qui souhaitent s'y qualifier avec l'Équipe Québec, devront participer aux compétitions de qualifications.

Lors du championnat scolaire provincial (épreuves individuelles), coupe jeunesse #1 à Sherbrooke, et coupe jeunesse #2 à Rimouski, chaque athlète cadet et juvénile masculin et féminin doit concourir dans les épreuves pour lesquelles il sollicite une sélection pour l'Équipe Québec. Seules les performances réalisées lors de ces compétitions seront considérées aux fins de sélection à l'Équipe Québec ; et seulement le classement des podiums à Rimouski sera considéré aux fins de sélection à l'Équipe Québec.

La composition de l'Équipe du Québec et l'inscription aux Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion seront finalisées par Athlétisme Québec dans la semaine du 6 au 12 juillet.

Les Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion à Regina, Saskatchewan, étant "ouverts", les athlètes qui ne seront pas sélectionnés sur l'équipe provinciale pourront également y participer. Ils devront toutefois prendre leurs dispositions et s'inscrire par eux-mêmes aux Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la légion, avant la date limite pour les athlètes du volet ouvert.

Pour plus d'informations : [Championnats nationaux d-athlétisme pour jeunes \(legion.ca\)](https://legion.ca)

## ATHLÉTISME QUÉBEC

Notre Mission : Sélectionner l'équipe la plus complète possible

Nos Objectifs :

1. **Faire vivre aux athlètes une expérience positive**
2. **Acquérir une expérience lors d'une compétition nationale**
3. **Sélectionner des athlètes ayant des chances de médailles**
4. **Favoriser une représentation dans l'ensemble des groupes d'épreuves**
5. **Permettre la formation d'équipes de relais compétitives**

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION

1. Lors des compétitions admissibles, chaque athlète devra avoir réalisé au cours de l'une des compétitions admissibles, la norme de qualification dans son, ou ses épreuves individuelles, ou aux épreuves combinées. Chaque athlète sera admissible à la sélection en Équipe Québec, si et seulement si l'athlète a préalablement indiqué son intention de participer en utilisant le formulaire de déclaration d'intention : [FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT - ÉQUIPE QUÉBEC](#) **date limite au plus tard, 12h00 le 6 juillet 2026.**
2. Les athlètes qui seront sélectionnés recevront par la suite les instructions concernant le paiement des frais et l'envoi du formulaire de consentement parental.

## DATES IMPORTANTES

Date	Description
6 et 7 juin	Championnats provinciaux scolaires - 1ère des 3 compétitions admissibles ( <b>épreuves individuelles uniquement</b> )
13-14-juin	Coupe Excellence #2 et Coupe Jeunesse #1 - 2 <sup>ème</sup> des 3 compétitions admissibles <b>Sélection finale (essais) - Compétition de sélection :</b> - Heptathlon – Décathlon - Perche
4 et 5 juillet	Coupe jeunesse #2 - 3 <sup>ème</sup> des 3 compétitions admissibles <b>Sélection finale (essais) - Compétition de sélection :</b> - Pentathlon - Toutes les épreuves individuelles restantes
6 juillet midi	Date limite de déclaration des athlètes Lien : <a href="#">FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT - ÉQUIPE QUÉBEC</a>
6 au 12 juillet	Finalisation de l'Équipe et inscription aux Championnats Nationaux jeunesse d'athlétisme de la légion par Athlétisme QC
05-août-26	Arrivée des membres de l'Équipe du Québec à Regina, Saskatchewan. <b>Départ de l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau vers 7h00 (Sujet à modification)</b>
7 au 9 août	Championnats Nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion (y compris une journée d'activités de groupe le lundi)
11-août-26	Départ de Regina, Saskatchewan pour les membres de l'Équipe du Québec ( <b>Horaire à venir</b> ) Sujet à modification

## CONTINGENT ET LIMITATIONS

- L'Équipe du Québec sera composée de 40 athlètes, soit **25 juvéniles, et 15 cadets**.
- Un maximum de 2 représentants pourra être inscrit dans chaque épreuve.
- Les athlètes sélectionnés pourront prendre part lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion à un maximum de 3 épreuves individuelles en plus des relais.
- Les athlètes inscrits aux épreuves combinées pourront cependant prendre part à une seule épreuve individuelle, et uniquement si celle-ci a lieu durant leur journée libre. Ils pourront toutefois participer aux relais sans restriction.
- En étant sélectionné à titre de membre de leur équipe provinciale, les athlètes ne pourront s'inscrire à aucune épreuve en tant qu'athlète du volet ouvert de ces championnats.
- **Tous les athlètes de la catégorie U16 (cadet) DOIVENT concourir dans leur catégorie d'âge, et ne peuvent PAS passer à la catégorie supérieure U18 (juvénile), et ce, dans quelque épreuve individuelle que ce soit.** Cette règle ne s'applique pas toutefois aux épreuves de relais de la catégorie U18 où une exception est faite, si nécessaire, pour que les clubs puissent inscrire des équipes de relais.
- **Les athlètes de catégorie U14 (2011-2012), ne peuvent prétendre à une sélection même s'ils sont surclassés en catégorie U16 lors des compétitions citées ci-dessus.**

## ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

1. Les athlètes souhaitant être considérés pour la sélection en équipe Québec pour les championnats de la légion 2026, devront obligatoirement déclarer leur intérêt par le formulaire de déclaration via ce lien : [FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT - ÉQUIPE QUÉBEC](#) **avant 12h00, le 6 juillet 2026.**
1. L'athlète devra être membre en règle d'Athlétisme Québec et détenir une affiliation provinciale en règle, pour l'année 2026.
2. Les Normes de qualification devront être réalisées lors des trois compétitions indiquées dans ce document ; **voici la liste des trois (3) compétitions admissibles :**

6 et 7 juin	Championnats provinciaux scolaires (épreuves individuelles)
13-14 juin	Coupe jeunesse #1 (épreuves individuelles et heptathlon, décathlon)
4 et 5 juillet	Coupe jeunesse #2 Cadet et Juvéniles (pentathlon et épreuves individuelles (sauf perche)) <b>Sélection finale (Présence obligatoire)</b>

3. Les performances réalisées avec vent favorable de plus de 2 m/sec seront considérées après "ajustement" selon la méthode en vigueur au World Athletics.
4. Toutes les performances réalisées doivent respecter les critères d'éligibilité pour les procédures d'inscription au Championnat nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion.

## FRAIS D'ÉQUIPE ET VOYAGE

### Frais d'équipe

Les frais d'équipe seront de cinq-cents dollars (550\$) par athlète, et comprendront ce qui suit :

- Vol aérien (départ de Montréal)
- L'hébergement et les repas ;
- L'uniforme d'équipe ;
- L'inscription aux épreuves de Championnat ;
- Le transport local pendant le séjour à Regina, Saskatchewan.

### Voyage aller et retour

Les athlètes devront se rendre à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau (Montréal) par leurs propres moyens et seront pris en charge dès leur arrivée par le personnel d'athlétisme Québec pour prendre le vol en équipe vers Regina, Saskatchewan. À partir du moment où les athlètes sont sous la responsabilité des membres d'Athlétisme Québec, ils sont pris en charge du départ de Montréal le 5 août 2026 (*date sujet à modification*) au retour le 11 août 2026 (*date sujet à modification*). Les athlètes demeureront sous la supervision du personnel d'encadrement jusqu'à leur retour à l'aéroport international Pierre-Elliott Trudeau (Montréal) le 11 août. (*Date sujet à modification*)

## PROCÉSSUS DE SÉLECTION

### Contingent d'athlète

La sélection des athlètes se fera selon les contingents suivants :

- **Catégorie Juvénile** : 25 athlètes
- **Catégorie Cadet** : 15 athlètes

La sélection des athlètes se déroulera par tours successifs, comme indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que les quotas mentionnés ci-dessus soient atteints.

### Cas de désistement

Si un athlète classé 1er ou 2ème ne se déclare pas disponible pour représenter l'équipe du Québec, l'athlète classé 3e ayant atteint la norme sera repêché, déplacé dans le classement et considéré dans la ronde de sélection appropriée. Cette disposition s'applique uniquement aux athlètes qui ne se déclarent pas disponibles pour intégrer l'équipe. Elle ne s'applique pas aux athlètes déjà sélectionnés dans une autre épreuve qui choisissent de ne pas participer à une épreuve spécifique.

## **Structure des tours de sélection**

### **1<sup>er</sup> tour – Sélection automatique (1<sup>ère</sup> place à Rimouski) \***

- Les 1ers de chaque épreuve lors des essais **qui auront atteint le standard de qualification** lors des compétitions admissibles **dans leur épreuve seront automatiquement sélectionnés.**
- **Un maximum de 25 athlètes juvéniles et 15 cadets au total peuvent être sélectionnés.**

### **2<sup>ème</sup> tour – Sélection Juvénile (2<sup>ème</sup> place à Rimouski)**

- Les athlètes juvéniles classées 2<sup>ème</sup> lors des essais et ayant atteint **le standard** de qualification lors des compétitions admissibles seront placés dans un bassin de sélection.
- Jusqu'à un maximum de 25 athlètes juvéniles au total peuvent être sélectionnés à partir du bassin de sélection, selon un classement de performance (atteint lors d'une des compétitions admissibles) exprimé en pourcentage de la norme, basé sur la conversion en points WA.

### **3<sup>ème</sup> tour – Sélection Cadet (2<sup>ème</sup> place à Rimouski)**

- Les athlètes cadets classés 2<sup>ème</sup> lors des essais et ayant atteint **le standard** de qualification lors des compétitions admissibles seront placés dans un bassin de sélection.
- Jusqu'à un maximum de 15 athlètes cadets au total peuvent être sélectionnés à partir du bassin de sélection, selon un classement de performance (atteint lors d'une des compétitions admissibles) exprimé en pourcentage de la norme, basé sur la conversion en points WA.

### **4<sup>ème</sup> tour – Complément du quota**

- Lors de ce 4<sup>e</sup> tour, les places restantes pourraient être attribuées par le comité de sélection. Le comité considérera un ensemble de facteurs, notamment :
  - o l'alignement avec les objectifs de l'équipe énoncés ci-dessus ;
  - o classement de l'athlète aux essais et classement de performance (atteint lors d'une des compétitions admissibles), exprimé en pourcentage de la norme, basé sur la conversion en points WA
  - o tout en visant le contingent de 25 athlètes juvéniles et 15 athlètes cadets, le comité de sélection se réserve le droit d'y déroger afin de sélectionner l'équipe la plus complète possible.

***\* Dans le cas où le contingent total de 40 athlètes est dépassé au premier tour, les athlètes seront classés en calculant l'écart en pourcentage entre leur performance admissible et la norme de qualification pour arriver au quota de 40 athlètes sur l'équipe.***

## **Départage**

En cas d'égalité de performance avec une Norme de qualification atteinte, ouvrant droit à une sélection en Équipe Québec, notamment dans les sauts verticaux, le détenteur de la meilleure performance admissible réalisée durant la saison aura préséance. Si l'égalité persiste, la deuxième meilleure performance admissible de chaque athlète sera prise en considération, puis la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce que l'égalité soit brisée et que les athlètes soient ainsi départagés sur la base de leurs performances.

## **Blessure ou maladie**

- Athlétisme Québec se réserve le droit de retirer de l'équipe un athlète blessé ou malade qui n'est pas en condition pour performer à son meilleur lors des Championnats nationaux d'athlétisme de la Légion.
- Une fois l'athlète sélectionné, et jusqu'aux Championnats nationaux jeunesse d'athlétisme de la Légion, les parents de l'athlète doivent rapporter immédiatement toute blessure, maladie ou changement dans la situation de l'athlète qui pourrait affecter sa capacité à concourir au plus haut niveau. Un avis de blessure ou maladie doit être envoyé immédiatement à Marielle Segbor ([msegbor@athletisme.qc.ca](mailto:msegbor@athletisme.qc.ca)).
- Le défaut de rapporter adéquatement une blessure ou maladie avant l'événement entraînera pour l'athlète son retrait de l'équipe, et les parents seront responsables de tous les coûts associés à l'athlète pour cet événement.

## **Circonstances exceptionnelles**

Le comité de sélection composé du directeur Haut niveau Derek Covington, Félix-Antoine Lapointe Entraîneur chef d'athlétisme Québec, Marielle Segbor Coordonnatrice des programmes haut niveau et l'entraîneur chef de l'équipe de la légion 2026 se réserve le droit, après approbation du directeur technique et haut niveau, de sélectionner un athlète en vertu de circonstances exceptionnelles. **Ce contingent devra respecter le nombre de 5 athlètes maximum, tel que cité dans la section 4<sup>ème</sup> tour de sélection.**

## **NORMES DE QUALIFICATION DE L'ÉQUIPE DU QUEBEC U16 2026**

<b>Cadet féminin</b>	<b>Norme de qualification</b>	<b>Cadet masculin</b>	<b>Norme de qualification</b>
100m	12.56	100m	11.41
200m	25.74	200m	23.16
300m	41.13	300m	36.67
800m	2:16.77	800m	2:00.14
1200m	3:42.61	1200m	3:15.65
2000m	6:36.23	2000m	5:52.14
80m haies	12.37	100m haies	14.18
200m haies	29.19	200m haies	26.58
1500m steeple	5:10.53	1500m steeple	4:39.63
1500m marche	7:52.40	1500m marche	7:14.82
Hauteur	1.58	Hauteur	1.79
Perche	2.90	Perche	3.50
Longueur	5.27	Longueur	6.20
Triple saut	10.66	Triple saut	12.50
Poids 3kg	12.09	Poids 4kg	14.14
Disque 1kg	32.34	Disque 1kg	44.49
Marteau 3kg	42.89	Marteau 4kg	49.26
Javelot 500g	35.49	Javelot 600g	48.06
Pentathlon	2956	Pentathlon	2973

## NORMES DE QUALIFICATION DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC U18 2026

Juvenile féminin	Norme de qualification	Juvenile masculin	Norme de qualification
100m	12.13	100m	10.88
200m	24.85	200m	21.67
400m	57.89	400m	49.39
800m	2:15.03	800m	1:55.84
1500m	4:35.27	1500m	4:03.17
3000m	10:02.53	3000m	8:49.17
100m haies	14.38	110m haies	14.60
400m haies	1:04.65	400m haies	55.80
2000m steeple	7:18.01	2000m steeple	6:14.88
3000m marche	15:52.03	3000m marche	14:22.39
Hauteur	1.63	Hauteur	1.91
Perche	3.20	Perche	3.87
Longueur	5.49	Longueur	6.67
Triple saut	11.34	Triple saut	13.48
Poids 3kg	13.16	Poids 5kg	15.07
Disque 1kg	35.92	Disque 1.5kg	47.25
Marteau 3kg	48.58	Marteau 5kg	51.23
Javelot 500g	38.91	Javelot 700g	54.82
Heptathlon	4290	Décathlon	5406

*Les normes de qualification U16 et U18 ont été mises à jour sur la base de la performance moyenne des athlètes classés au 5e rang lors des plus trois récentes éditions des Championnats canadiens jeunesse de la Légion, lorsque ce critère s'avérait plus exigeant que les normes de l'équipe du Québec 2025. Cette approche vise à assurer un niveau de performance compétitif et représentatif du niveau observé à l'échelle nationale.*